

# Dossier : Piscine et jardin, une complémentarité à renforcer

TIRÉ À PART

La formation :  
au service de  
la compétitivité

VIE DE LA PROFESSION

**Alternatives au gazon**

**La pierre sèche au jardin**

**Invitation à Berchigranges**

**Patricia Ricard, plaidoyer pour la planète**

**Tour de France des jardins thérapeutiques**

# 2021, année de défis

La crise que nous traversons, comme toute crise, nous force à nous remettre en question, à nous réinventer, à penser autrement. Certes, notre secteur du paysage s'en sort mieux que d'autres, comme en témoignent les chiffres de notre baromètre semestriel. C'est sur le marché des particuliers que la reprise a été la plus forte au lendemain du confinement.

Obligé de se replier chez soi, chacun d'entre nous aspire à plus de confort à l'intérieur et à l'extérieur. Sans trop de surprise, la demande pour créer une piscine dans son jardin, où nous pensions tous passer une grande partie de nos vacances, a été particulièrement forte à partir de mai. Mais que serait la piscine sans aménagement paysager autour ? C'est ici que notre savoir-faire et notre vision globale du jardin interviennent. Tirons parti de cet atout pour satisfaire nos clients.

Plus globalement, nos activités sont portées à la fois par cette demande sociétale croissante pour plus d'espaces verts, et par les enjeux environnementaux auxquels nos réalisations sont l'une des réponses. Protéger l'environnement et la biodiversité doit être un de nos credo : sachons faire évoluer nos pratiques pour que les nouvelles contraintes deviennent des opportunités.

Plusieurs pistes sont abordées au fil des pages pour nourrir notre réflexion, que ce soit pour trouver des



alternatives au gazon, favoriser la biodiversité grâce aux murs en pierre sèche, ou repenser les priorités dans la formation de nos salariés en anticipant les besoins de demain.

L'environnement est favorable à nos métiers. L'Unep mène actuellement de nombreuses actions pour placer nos entreprises en première ligne de la transition écologique : à nous de saisir toutes les opportunités qui se présentent pour promouvoir nos compétences et notre professionnalisme, et nous inscrire dans le temps long.

LAURENT BIZOT,  
PRÉSIDENT DE L'UNION NATIONALE DES  
ENTREPRISES DU PAYSAGE



PISCINE ENTOURÉE D'UN JARDIN DE TYPE MÉDITERRANÉEN. BOYER JARDIN & PISCINE, L'ESPRIT PISCINE

## Sommaire

|  |     |
|--|-----|
| Actus .....  | 03  |
| <b>Vie de la profession</b>  |     |
| Un label pour le Génie écologique .....                            | 39  |
| Cap sur le développement.....                                      | 42  |
| La formation, au service de la compétitivité des entreprises ..... | 44  |
| Baromètre de la profession.....                                    | 49  |
| Emploi et climat.....  | 50  |
| <b>Dossier</b>   |     |
| Piscine et jardin, une complémentarité à renforcer.....            | 54  |
| <b>Zoom sur</b>  |     |
| Tour de France des jardins thérapeutiques .....                    | 66  |
| <b>Innovation</b>  |     |
| Drones, mode d'emploi.....   | 76  |
| <b>Avis d'expert</b>   |     |
| La pierre sèche au jardin .....                                    | 82  |
| <b>Tendances</b>   |     |
| Alternatives au gazon .....  | 90  |
| <b>Initiatives Jardin</b>  |     |
| Invitation à Berchigranges .....                                   | 96  |
| <b>Grand témoin</b>  |     |
| Patricia Ricard, plaidoyer pour la planète .....                   | 104 |
| <b>Feuilles à feuilles</b> .....                                   | 114 |

En Vert & Avec vous est une publication de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage, 60 ter rue Haxo, 75020 Paris. Tél. : 01 42 33 18 82 - Directeur de la publication : Laurent Bizot - Comité éditorial : V. Adeline, L. Bizot, P. Darnet, L. Dumas, F. Furtin, Ch. Gendron, Ch. Gonthier, S. Goujon, P. Goubier, J. Malsoute, A. Selinger, J.-Ph. Teilhol, D. Veyssi  
**Rédactrice en chef : Bénédicte Boudassou** (conception, rédaction, coordination), [b.boudassou@gmail.com](mailto:b.boudassou@gmail.com). Régie publicitaire : FFE, 15 rue des Sablons, 75016 Paris. Tél. : 01 53 36 20 40. Publicité : J.-S. Cornillet, [js.cornillet@ffe.fr](mailto:js.cornillet@ffe.fr), assistante de fabrication : Aida Pereira - 01 53 36 20 39 - [aida.pereira@ffe.fr](mailto:aida.pereira@ffe.fr). Maquette : Matthieu Rollat, [matthieu.rollat@gmail.com](mailto:matthieu.rollat@gmail.com).  
 Imprimeur : Espace Grafic - ISSN 2431-6423

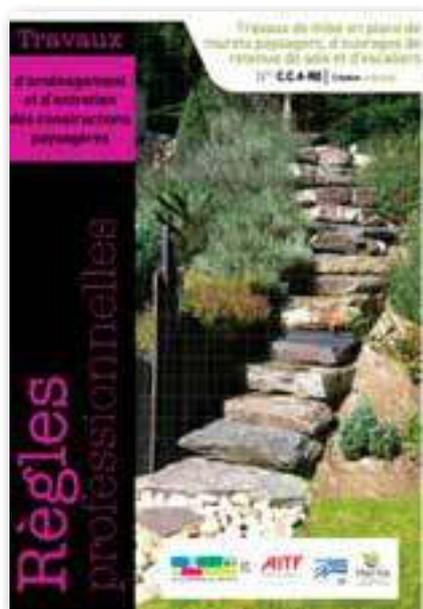


Les engagements de service de l'Unep sont certifiés, depuis 2006, selon le référentiel Quali'OP. Depuis 2014, l'Unep a le niveau confirmé de l'évaluation Afaq 26000 (démarche RSE). Ces démarches sont gages de confiance pour ses adhérents et ses interlocuteurs.



# La formation, au service de la compétitivité des entreprises

Le métier de jardinier-paysagiste connaît ces dernières décennies de profondes évolutions, tant sur le plan des techniques utilisées dans les créations ou en entretien des aménagements paysagers que sur le plan réglementaire. Pour rester compétitives, les entreprises optent pour la formation.

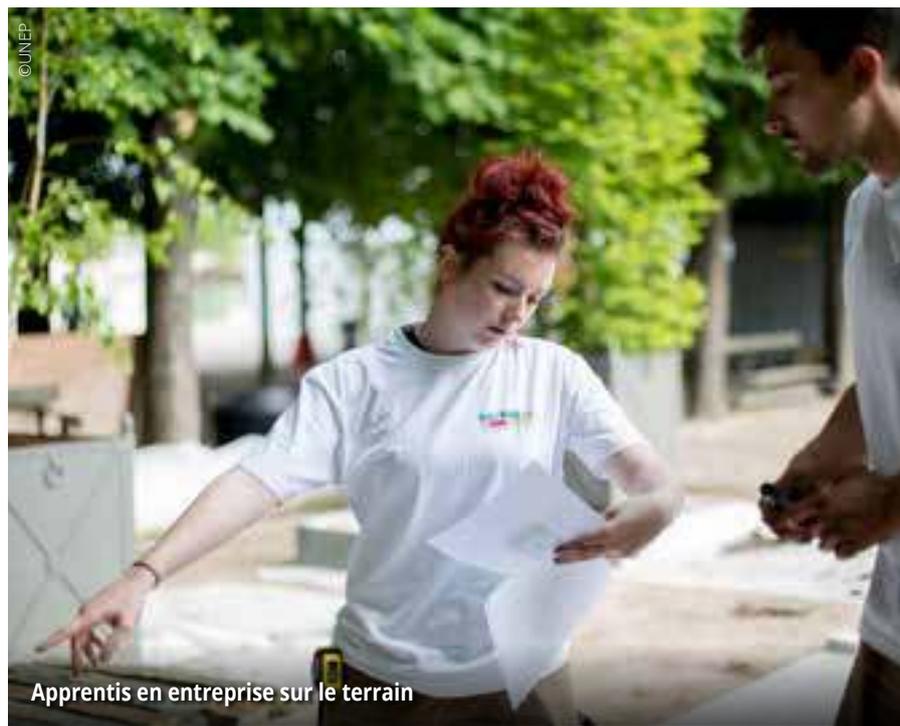


Si le cœur de métier du jardinier-paysagiste requiert une base solide, les sujets environnementaux portés par les pouvoirs publics et encouragés par les citoyens occupent une place de plus en plus importante dans le quotidien des entreprises du paysage. En effet, les enjeux de biodiversité, le respect des essences locales, l'attention portée aux espèces invasives constituent des compétences de-

venues indispensables aujourd'hui. Par ailleurs, l'arrivée sur le marché et dans les pratiques des entreprises du paysage de nouveaux matériels électroniques et logiciels, programmables, tels que les robots de tonte, les drones ou encore les exosquelettes, nécessite des compétences jusque-là peu répandues. Une montée en aptitude et connaissances indispensable que rend possible la formation.



Formation CASES, entreprise Ameline Arbora



Apprentis en entreprise sur le terrain

## La formation initiale s'adapte

Pour répondre aux besoins des entreprises sur ces nouvelles compétences, et plus globalement pour proposer des formations toujours en phase avec les attentes du métier, diverses instances sont attentives au secteur. Les commissions professionnelles consultatives<sup>1</sup> ont été créées en 2019. Parmi elles, la commission « Agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces » examine les projets de création, de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom de l'État ainsi que leurs référentiels. Parmi ses membres, siègent des acteurs du monde économique, dont un représentant de l'Unep.

Par ailleurs, le Réseau national des délégués régionaux chargés d'ingénierie de la formation (DRIF), porté par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, a pour mission de veiller à la relation emploi-formation sous les trois dimensions professionnelle, territoriale et sociale. Au sein de cet observatoire des missions et des métiers, les DRIF sont parties intégrantes du dispositif d'appui et de développement de l'enseignement agricole. Ils participent à la définition des orientations en matière d'enseignement et de formation, à la conception des dispositifs qui les accompagnent, au suivi et à l'évaluation de leurs effets.

Le collectif RésoThem, créé en appui à la mission d'animation et de développement des territoires (ADT) de l'enseignement agricole, permet aussi d'accompagner les politiques publiques sur le terrain. Avec l'intégration de la transition agroécologique (TAE) dans le Plan Enseigner à produire autrement, les animateurs nationaux agissent en transversal et en synergie avec les autres acteurs de la mission ADT... C'est ainsi que le RésoThem-Hortipaysages, animé sur le plan national par Régis Triollet, fédère les acteurs de la formations des écoles, privées et publiques, des métiers du paysage et des productions horticoles.



Formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST), entreprise Ameline Arbora

## La formation professionnelle réformée

Les professionnels en activité ne sont pas en reste : Plan de Développement des Compétences, Compte Personnel de Formation en euros, accompagnement des transitions, formations à distance, reconnaissance des Actions de Formation En Situation de Travail sont autant de dispositifs au service des entreprises et des salariés pour continuer à monter en compétences tout au long de leur carrière. La réforme de la formation professionnelle<sup>2</sup> a totalement transformé la gouvernance de la formation : d'une part en créant France Compétences, l'autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage, d'autre part en remplaçant les Opcas, les organismes paritaires collecteurs agréés, par les Opcos, les opérateurs de compétences.

Au-delà, cette réforme en profondeur de l'apprentissage et de la formation professionnelle impacte fortement les pratiques des entreprises, des salariés et des prestataires : l'action de formation est alors définie comme un parcours pédagogique permettant l'atteinte d'un objectif professionnel.

OCAPIAT<sup>3</sup> fait partie des onze opérateurs agréés par le ministère du Travail. Couvrant l'agriculture et la transformation alimentaire, il intervient au niveau de 49 branches professionnelles dont la branche du paysage. Par cet intermédiaire, le plan « Boost compétences » destiné aux entreprises de moins de 50 salariés offre un accès ouvert aux

fonds mutualisés pour financer les actions de formation individuelle, le choix de la mise en œuvre et la prise en charge accrue des coûts pédagogiques et salaires de ces actions. Avec le « Défi emploi » réservé à celles de moins de 11 salariés, les aides à la formation interne sont renforcées. « L'Unep nous a sensibilisés par le biais de newsletters, puis informés concrètement par des réunions, sur la réforme de la formation professionnelle » explique Béatrice Ameline, dirigeante de l'entreprise Ameline Arbora à Taden dans les Côtes-d'Armor. « Historiquement, nous avons toujours fait suivre à nos collaborateurs de nombreuses formations, sur des sujets divers : organisation, gestion, vente, techniques métiers, secourisme au travail... La réunion d'information proposée par la Délégation régionale Bretagne en décembre dernier a été un déclencheur : elle m'a permis de découvrir notamment une utilisation plus aisée du catalogue OCAPAT et des actions dites prioritaires, comme les diagnostics RH-numériques ou les actions de développement des compétences Prévention des Risques Professionnels... ». Cette dirigeante salue également le récapitulatif réalisé des différentes aides disponibles pour les entreprises. Si le catalogue de formations est disponible dès l'automne, elle explique qu'elle pourra mieux anticiper la montée en compétences de ses collaborateurs et caler les sessions de formation pendant les mois de janvier et février pendant lesquels l'activité est moins tendue.

1 : Ces commissions ont été instituées par le décret n° 2019-958 du 13 septembre 2019.

2 : La loi Avenir professionnel a été votée le 5 septembre 2018 et est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

3 : OCAPAT est l'Opérateur de compétences (OPCO) pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.



Apprentis réalisant le jardin des entreprises du paysage sur le salon Jardins, Jardin

## Se former soi-même

L'auto-formation est également une voie pour les salariés afin de maintenir un niveau de compétences toujours en phase avec leur métier et son évolution. Les règles professionnelles du paysage sont un outil au service de cette formation par soi-même. Transcription et identification du savoir-faire des entreprises, elles sont élaborées en tenant compte de l'état des lieux des connaissances et des documents existants sur certains sujets spécifiques. Les 35 règles parues constituent ainsi une photographie des bonnes pratiques du secteur qu'il est intéressant de mettre en perspective de ses propres pratiques, pour prendre de la hauteur sur son quotidien. Et tout comme les pratiques évoluent, les règles professionnelles sont régulièrement révisées après leur parution pour tenir compte des dernières innovations.

[www.ocapiat.fr](http://www.ocapiat.fr)

### La formation dans les entreprises du paysage<sup>4</sup>

Le secteur du paysage mise sur la formation continue pour maintenir sa compétitivité. En 2018, 28 % des salariés du paysage en ont suivi une. La durée moyenne des formations est de 4,5 jours pour l'année 2018. Cette même année, près de trois entreprises sur dix (28 %) ont procédé à des investissements en formation au-delà de l'obligation légale, qui représentaient 1,4 % du chiffre d'affaires de la profession.

[www.lesentreprisesdupaysage.fr/bonnes-pratiques-du-secteur-les-regles-professionnelles/les-regles-parues/](http://www.lesentreprisesdupaysage.fr/bonnes-pratiques-du-secteur-les-regles-professionnelles/les-regles-parues/)

4 : Source : Les chiffres clés 2019 des entreprises du paysage, Unep

Formation à la taille en nuage, entreprise Ameline Arbora

